

**MSF - Luxembourg,
Médecins sans Frontières A.s.b.l.**

**Comptes annuels révisés
au 31 décembre 2007**

68, rue de Gasperich
L-1617 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : F4090

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Sommaire	Page(s)
Rapport du Réviseur d'entreprises	1 - 2
Bilan	3
Compte de pertes et profits	4 - 5
Annexe aux comptes annuels	6 - 14

Rapport d'activités 2007.

2007 est une année charnière pour MSF-Luxembourg : consolidation de stratégies innovantes mais aussi fermeture et transfert de projets, et arrivée de nouveaux contextes prévue pour 2008. Une année également marquée par les situations d'urgence nécessitant la mise en œuvre rapide de nos moyens opérationnels.

Réactivité à l'urgence:

Nous avons vacciné plus d'1 million de personnes et traité plusieurs centaines de malades lors de l'épidémie de méningite qui a frappé le Burkina Faso en 2007, la plus importante que le pays ait connu en une décennie.

Pertinence des innovations:

Au Tchad comme au Mali, nous avons obtenu des avancées décisives dans la prise en charge et le traitement de la malaria.

Au Tchad, grâce à la formation de personnes issues des communautés, et suite à la mise à disposition d'un test de diagnostic rapide combiné avec un traitement efficace appelé CTA, nous avons pu augmenter le nombre de cas traités de 18'000 en 2004 à près de 120'000 en 2007.

Une approche similaire a été faite au Mali, où nous en plus instauré la gratuité des soins pour les enfants de moins de 5 ans. Ces mesures combinées ont eu pour résultat la multiplication par 4 du nombre de cas de malaria traité, pour atteindre près de 70'000 patients. Des résultats qui interrogent la validité des politiques de santé basées sur le recouvrement des coûts.

L'inflation exponentielle qui sévit au Zimbabwe a des conséquences directes pour les personnes vivant avec le VIH/Sida. De fait, le coût des transports ou l'exode des ressources humaines rendent problématique l'accès aux soins. C'est pourquoi nous avons accéléré le processus de décentralisation : sur 4000 personnes sous ARV, 1000 sont suivis dans les structures décentralisées.

Consolidation et pérennisation:

Depuis 2003, nous venons en aide à deux camps de réfugiés du Darfour au Tchad. Nous fournissons des soins de santé de premier et second échelon à quelques 40'000 réfugiés, que nous impliquons progressivement à assumer ce rôle, que ce soit en matière de santé des femmes ou de santé mentale, de promotion et d'éducation à la santé et de prise en charge des violences sexuelles.

Toujours au Tchad, à Bongor, le projet de formation en chirurgie et anesthésie a pris fin en décembre 2007. Depuis 2004, nous avons formé 16 médecins et 9 infirmiers anesthésistes tout en réalisant une centaine d'opérations par mois.

Au Burkina, nous en sommes à la dernière phase du projet VIH/Sida: la décentralisation du suivi des patients stables dans les centres de santé et dans les associations médicales, et le renforcement de l'autonomie du patient.

L'association Keogo, qui avait repris notre projet « Enfants des rues » en 2006 s'apprête à faire de même pour le volet « Filles des rues ». La prise en charge des violences sexuelles,

la sensibilisation au planning familial et à des comportements ne mettant pas en danger leur santé conservera toute notre attention.

Transfert et fermeture :

Notre projet Sida au Bénin a été transféré avec succès aux autorités sanitaires nationales, qui sont à présent capables d'assurer la pérennité de la prise en charge des patients.

Pour des raisons de répartition optimale du volume de travail, nous avons transféré la gestion et le suivi des projets au Mozambique à nos collègues de MSF à Bruxelles.

Finance:

Notre budget a baissé de 15%, passant de 18,5 à 15,6 millions d'euros.

Cette diminution est due principalement au changement opérationnel.

Les dépenses en 2006 étaient de 16 Millions contre 13,17 millions pour 2007, soit une baisse de 18%.

Cette baisse s'expliquent par.

- La mission Mozambique (4,7 million de dépenses en 2006) a été reprise par MSF-Belgique, donc aucune dépenses en 2007
- Le Burkina augmente d'un Million due à l'urgence Méningite de février 2007 et une légère baisse à la fermeture des projets FDR et Sindou courant 2006
- Le Bénin baisse de 30%, fermeture de la mission en septembre 2007
- Le Mali reste stable malgré la fermeture du projet SMAT en janvier 2007 et l'intensification du projet pilote Paludisme de Kangaba.
- Le Tchad, augmentation de 10%, essentiellement due au dépenses supplémentaire du projet réfugiés soudanais pour des raisons de sécurité (location d'avion et achat de camion) en partie compensée par moins d'urgences que 2006.
- Le Zimbabwe augmente de 32%, le nombre de patient ARV est arrivé presque à 4000 patients contre 1832 en 2006,

En terme de produits les dons reçus des particuliers a baissé de 4,1 à 2,7 millions due au différence des legs (peu prévisible).

Le ratio entre les charges salariales et traitements par rapport des charges sociales a changé due au IRP.

André DiProspero

François Delfosse

Trésorier

Directeur Général

Rapport du Réviseur d'entreprises

Aux Administrateurs de
MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l. comprenant le bilan au 31 décembre 2007, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de principes et méthodes comptables appropriés ; ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l. au 31 décembre 2007, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration est en concordance avec les comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.
Réviseur d'entreprises
Représentée par

Luxembourg, le 19 mai 2008

Luc Henzig

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Bilan au 31 décembre 2007

(exprimé en Euros)

ACTIF	Note(s)	2007 EUR	2006 EUR
<i>Actif immobilisé</i>			
- immobilisations incorporelles	2.2, 3	3 537	3 192
- immobilisations corporelles	2.3, 4	<u>781 782</u>	<u>801 200</u>
		785 319	804 392
<i>Actif circulant</i>			
Créances avec échéance à moins d'un an			
- financements à recevoir	5	2 892 647	3 768 032
- créances sur autres sections MSF	6	2 622 279	142 281
- avances effectuées sur le terrain	7	46 558	87 710
- autres créances		48 236	38 368
Avoirs en banque, avoirs en compte, chèques postaux, chèques et encaisse		<u>1 402 219</u>	<u>4 033 149</u>
		7 011 939	8 069 540
<i>Comptes de régularisation</i>		2 821	1 865
Total de l'actif		<u>7 800 079</u>	<u>8 875 797</u>
PASSIF	Note(s)	2007 EUR	2006 EUR
<i>Fonds propres</i>			
- résultats reportés	8	7 015 258	6 966 873
- résultat de l'exercice		<u>(193 791)</u>	<u>48 385</u>
		6 821 467	7 015 258
<i>Dettes avec échéance à moins d'un an</i>			
- dettes envers les établissements de crédit		1 589	33 898
- dettes envers d'autres sections MSF	9	463 363	1 037 028
- dettes envers les bailleurs de fonds	10	27 709	-
- dettes fournisseurs	11	161 510	188 539
- dettes effectuées sur le terrain		191 222	361 319
- dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale		51 293	150 942
- autres dettes	12	<u>81 926</u>	<u>88 813</u>
		978 612	1 860 539
Total du passif		<u>7 800 079</u>	<u>8 875 797</u>

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Compte de pertes et profits au 31 décembre 2007

(exprimé en Euros)

CHARGES	Note(s)	2007 EUR	2006 EUR
Frais de personnel			
- salaires et traitements		5 201 669	6 484 390
- charges sociales couvrant les salaires et traitements		<u>295 169</u>	<u>782 703</u>
	13	5 496 838	7 267 093
Correction de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles	3, 4	82 882	79 136
Autres charges externes	14	9 500 164	10 203 484
Participation aux missions conduites par d'autres sections MSF	15	413 363	489 728
Intérêts et charges assimilées		119 765	77 394
Charges exceptionnelles	16	872	364 606
Bénéfice de l'exercice		<u>-</u>	<u>48 385</u>
Total des charges		<u>15 613 884</u>	<u>18 529 826</u>

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Compte de pertes et profits au 31 décembre 2007

(exprimé en Euros)

PRODUITS	Note(s)	2007 EUR	2006 EUR
Dons reçus de particuliers	17	2 713 908	4 118 409
Dons reçus d'organisations privées		-	680 996
Financements publics et institutionnels	18	6 859 025	7 472 729
Financements reçus d'autres sections MSF	19	5 641 314	6 137 387
Produits d'exploitation		4 427	5 406
Autres intérêts et produits assimilés		180 637	74 529
Produits exceptionnels		20 782	40 370
Perte de l'exercice		<u>193 791</u>	<u>-</u>
Total des produits		<u>15 613 884</u>	<u>18 529 826</u>

Les notes en annexe font partie intégrante de ces comptes annuels.

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2007

Note 1 - Généralités

L'association sans but lucratif MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l. (ci-après l'association), est une association de droit privé à vocation internationale et a été créée le 24 mars 1986. Les statuts ont été modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 1997. Le siège est établi à Luxembourg.

L'association a pour objet :

- de réunir tous les médecins et membres des corps de santé, volontaires pour apporter leur aide humanitaire aux populations en danger et leur assistance aux populations éprouvées par des cataclysmes, des accidents collectifs ou des situations de belligérance,
- de mobiliser en faveur de ces populations tous les moyens humains et matériels à sa disposition pour leur apporter des secours dans les délais les plus brefs, avec l'efficacité et la compétence requises,
- de rechercher tous les concours nationaux et internationaux propres à permettre à ses membres de remplir leur mission dans toutes les parties du monde où ils peuvent être appelés à servir.

Selon l'article 2 de ses statuts, l'association se réserve le droit d'envoyer, dans la mesure de ses possibilités, des équipes de secours d'urgence aux populations éprouvées.

L'association se réserve également le droit de refuser sa participation, soit sur décision du Conseil d'Administration, soit, en appel, sur décision de l'assemblée générale.

L'association se met à la disposition des organismes internationaux, des gouvernements ou autorités constituées des pays éprouvés, ainsi que des organisations publiques ou privées, et des collectivités nationales ou régionales qui dans ces mêmes pays, font appel à elle.

L'association se propose de susciter les relations avec toute université, institution de médecine ou personne, propres à améliorer les compétences de ses membres et l'efficacité de ses missions, en mettant en œuvre des programmes de formation et de recyclage pour ses membres.

L'association fait partie de Médecins sans Frontières, une association de droit privé à vocation internationale. La fondation originale fut réalisée en France le 20 décembre 1971.

Médecins sans Frontières est une organisation internationale composée par des sections nationales. Toutes les sections obéissent à une charte commune et poursuivent le même but : rétablir aux populations en danger, santé, sécurité et dignité. Un conseil international veille à l'identité du mouvement et est responsable de l'architecture internationale.

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2007

Note 2 - Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'association ont été établis conformément aux dispositions de la législation luxembourgeoise et aux pratiques comptables généralement admises au Luxembourg.

2.1 Conversion des devises

L'association tient sa comptabilité en euros.

Les opérations courantes libellées en devises sont converties et comptabilisées aux cours moyens du mois en cours. Les gains et pertes de change ainsi réalisés sont portés au compte de pertes et profits.

Les créances et dettes libellées en devises sont converties au cours de change en vigueur à la date de clôture. Seules les pertes de change constatées et supérieures à EUR 100 sont comptabilisées; les gains de change constatés ne sont portés en recettes qu'en cas de fermeture du compte concerné par la devise.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire sur quatre années.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation. Les taux utilisés sont les suivants :

- | | |
|--------------------------|-----------|
| - immeubles | 5 % |
| - autres immobilisations | 10 - 33 % |

Les immobilisations acquises ou produites par MSF, situées dans le cadre de missions d'assistance (véhicules et constructions notamment), sont comptabilisées directement dans les comptes de charges, dans la mesure où elles subissent une usure accélérée dans les pays où intervient l'association.

2.4 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2007

Note 2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

2.5 Affectation du résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice, après approbation des comptes, est systématiquement affecté en résultats reportés.

Note 3 - Immobilisations incorporelles

	2007	2006
	EUR	EUR
Prix d'acquisition au début de l'exercice	31 395	30 391
Acquisitions	2 218	1 004
Cessions	<u>(10 047)</u>	-
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	23 566	31 395
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	28 203	25 921
Corrections de valeur de l'exercice	1 873	2 282
Corrections de valeur des biens cédés	<u>(10 047)</u>	-
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	20 029	28 203
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	<u>3 537</u>	<u>3 192</u>

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2007

Note 4 - Immobilisations corporelles

	2007	2006
	EUR	EUR
Prix d'acquisition au début de l'exercice	1 330 907	1 298 823
Acquisitions	62 206	32 084
Cessions	<u>(25 910)</u>	<u>-</u>
Prix d'acquisition à la fin de l'exercice	1 367 203	1 330 907
Corrections de valeur cumulées au début de l'exercice	529 707	452 853
Corrections de valeur de l'exercice	81 009	76 854
Corrections de valeur des biens cédés	<u>(25 295)</u>	<u>-</u>
Corrections de valeur cumulées à la fin de l'exercice	585 421	529 707
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	<u>781 782</u>	<u>801 200</u>

Note 5 - Financements à recevoir

Les financements à recevoir au 31 décembre 2007 se composent comme suit :

	2007	2006
	EUR	EUR
- Union Européenne	208 609	206 220
- Ministère des Affaires Etrangères luxembourgeois	1 654 520	2 658 965
- Ministère des Affaires Etrangères norvégien	51 897	-
- Ministère de la Région flamande	-	548 660
- Autres financements	<u>977 621</u>	<u>300 187</u>
	<u>2 892 647</u>	<u>3 768 032</u>

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2007

Note 6 - Créances sur autres sections MSF

Les créances sur autres sections MSF se composent comme suit :

	2007	2006
	EUR	EUR
- MSF Belgique	2 208 894	83 363
- MSF USA	356 633	-
- MSF Suisse	6 982	4 456
- MSF France	20 225	7 546
- MSF Espagne	-	1 777
- MSF Danemark	389	40 236
- MSF Suède	11 841	-
- Autres sections	<u>17 315</u>	<u>4 903</u>
	<u>2 622 279</u>	<u>142 281</u>

Note 7 - Avances effectuées sur le terrain

Les avances effectuées sur le terrain sont constituées principalement d'avances à des fournisseurs, de dépôts et cautionnements et d'avances internes de fonctionnement.

Note 8 - Résultats reportés

	2007	2006
	EUR	EUR
Résultats reportés au début de l'exercice	6 966 873	6 910 314
Résultat de l'exercice précédent	<u>48 385</u>	<u>56 559</u>
Résultats reportés à la clôture de l'exercice	<u>7 015 258</u>	<u>6 966 873</u>

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2007

Note 9 - Dettes envers d'autres sections MSF

Elles concernent essentiellement des dettes sur le financement de projets réalisés par d'autres sections MSF, et se composent comme suit :

	2007	2006
	EUR	EUR
- MSF Belgique	49 427	497 472
- MSF France	100	36 798
- MSF Suisse	5 975	636
- MSF Supply	215 711	469 928
- MSF Logistics	152 497	8 348
- Autres sections MSF	<u>39 653</u>	<u>23 846</u>
	<u>463 363</u>	<u>1 037 028</u>

Note 10 - Dettes envers les bailleurs de fonds

Ces dettes sont généralement en relation avec des contrats de financements du Ministère des Affaires Etrangères luxembourgeois.

Note 11 - Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs figurent pour leur valeur nominale.

Note 12 - Autres dettes

Les autres dettes sont composées de dettes inférieures à 1 an.

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2007

Note 13 - Frais de personnel

Les frais de personnel (salaires et traitements ainsi que les charges sociales) se présentent comme suit :

	2007	2006
	EUR	EUR
- Personnel expatrié	2 058 883	2 876 654
- Personnel local dans les missions	2 565 048	3 534 840
- Personnel siège	<u>872 907</u>	<u>855 599</u>
	<u>5 496 838</u>	<u>7 267 093</u>

Le nombre de personnes employées à la fin 2007 est de 626 (2006 : 990). La part employé des charges sociales en relation avec les salaires des expatriés est reprise sous le poste charges sociales. Par contre, les charges sociales globales en relation avec les salaires des personnes sur le terrain, sont reprises dans le poste salaires et traitements.

Note 14 - Autres charges externes

Les autres charges externes se composent comme suit :

	2007	2006
	EUR	EUR
- Frais de fonctionnement	2 087 117	3 061 450
- Médical et Nutritif	3 158 676	2 940 733
- Logistique et Sanitaire	725 686	730 221
- Formation et appui médical	348 412	634 592
- Transport, frêt et stockage	1 981 080	2 038 734
- Consultants et appui terrain	65 820	193 276
- Frais divers	534	24 915
- Frais administratifs du siège	635 326	455 496
- Projet Solidarité-Jeunes	178 222	35 481
- Projets Internationaux MSF	121 820	88 586
- Dons et Subventions MSF	<u>197 471</u>	<u>-</u>
	<u>9 500 164</u>	<u>10 203 484</u>

Les dépenses effectuées dans le cadre des missions MSF sont engagées selon deux procédures :

- par le siège, pour le compte des missions,
- par les missions elles-mêmes.

Les dépenses initiées par le siège sont prises en compte lors de la livraison du bien, ou lors de la réalisation effective de la prestation de service. Depuis 2004, les missions utilisent la même méthode comptable que le siège pour comptabiliser les dépenses.

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2007

Note 15 - Participation aux missions conduites par d'autres sections MSF

Ce poste concerne principalement la participation à des missions conduites par MSF Belgique.

Note 16 - Charges exceptionnelles

En 2006, les charges exceptionnelles étaient principalement dues à des frais en relation avec la non-prise en charge par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de certaines dépenses liées aux charges sociales d'expatriés afférents aux contrats de travail de 2004 et 2005.

Note 17 - Dons reçus de particuliers

Les dons reçus des particuliers sont comptabilisés en fonction de leur date de réception effective.

	2007	2006
	EUR	EUR
- Dons non dédiés	2 478 245	3 604 175
- Dons dédiés	<u>235 663</u>	<u>514 234</u>
	<u>2 713 908</u>	<u>4 118 409</u>

Pour les dons affectés à des projets précis, les sommes perçues sont considérées comme des produits pour leur globalité. La partie des dons non utilisés en fin d'exercice est immobilisée au passif du bilan sous la rubrique « Dons dédiés non utilisés ». Au 31 décembre 2007, il n'y a pas de « Dons dédiés non utilisés ».

MSF - Luxembourg, Médecins sans Frontières A.s.b.l.

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2007

Note 18 - Financements publics et institutionnels

Les financements publics et institutionnels sont comptabilisés au compte de résultat en fonction des engagements contractuels de ceux-ci.

A la date de la clôture, ils se composent comme suit :

	2007	2006
	EUR	EUR
- Union Européenne	-	764 663
- Ministère des Affaires Etrangères luxembourgeois	4 838 916	4 660 816
- Ministère des Affaires Etrangères danois	1 006 077	600 479
- Ministère des Affaires Etrangères norvégien	500 485	195 778
- Ministère des Affaires Etrangères suédois	409 509	292 629
- Coopération du gouvernement flamand	-	718 347
- Autres	<u>104 038</u>	<u>240 017</u>
	<u>6 859 025</u>	<u>7 472 729</u>

Note 19 - Financements reçus d'autres sections MSF

Ils se composent comme suit :

	2007	2006
	EUR	EUR
- MSF Belgique	5 100 000	5 900 000
- MSF Allemagne	-	2 000
- MSF Suède	177 021	-
- MSF Norvège	453	24 172
- MSF Royaume Uni	6 817	159 530
- MSF Danemark	388	51 610
- MSF USA	356 633	-
- MSF Autres	<u>-</u>	<u>75</u>
	<u>5 641 314</u>	<u>6 137 387</u>

Note 20 - Jetons de présence

Pendant l'exercice 2007, il n'y a pas eu de paiement de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration.

Note 21 - Engagements

L'association n'a pas contracté d'engagements au 31 décembre 2007.